



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
26 SEPTEMBRE 2022

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue le lundi 26 septembre 2022 à 15 h au siège social de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, situé au 4445 Côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, président et à laquelle ont assisté :

M. Eugène Jolicoeur, vice-président
M. Daniel Aucoin, membre
Mme Lise Gagnon, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, assistante secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, ing. coordonnateur génie et technologies RAIM

RÉSOLUTION NO : E64-09-2022
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E65-09-2022
(Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 août 2022;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;
5. Adoption de soumission RAETM-2022-005 – Services professionnels – Entretien et exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la RAETM;
6. Affaires nouvelles;
7. Correspondance :
 - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) – Modification d'autorisation pour la modification d'une station de pompage d'eaux usées;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

8. Période de questions;
9. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E66-09-2022 **(Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 août 2022)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 août 2022 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E67-09-2022 **(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 234 277,69 \$ et de 1 941,00 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 22 427,03 \$ et de 66 800,08 \$ préparées le 19 septembre 2022 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E68-09-2022 **(Adoption de soumission RAETM-2022-005 – Services professionnels – Entretien et exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la RAETM)**

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels d'entretien et exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la RAETM (RAETM-2022-005);

ATTENDU QUE l'avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 13 juillet 2022;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 30 août 2022;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article :

	Pointage final	Montant
Aquatech Société de gestion de l'eau inc.	1,49	960 778,96 \$ t.t.c.
Nordikeau inc.	----	----



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU QUE la firme Nordikeau inc. ne se s'est pas qualifiée puisque son pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RAETM ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce mandat est de 976 869,66 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE le nom de la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 26 septembre 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc. pour les services professionnels d'entretien et exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la RAETM, au montant de 835 641,62,00 \$ (taxes en sus), et ce, pour une période de trois (3) ans à compter du 1^{er} décembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E69-09-2022
(Correspondance)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE la correspondance mentionnée à l'ordre du jour soit acceptée tel que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E70-09-2022
(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Président



Secrétaire-trésorière